

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELTZ

Procès-verbal de la séance du
29.03.2019 à 19h00

SOUS LA PRESIDENCE de M. Jean-Luc BALL

Convocation adressée le 26/03/2019

Nombre de conseillers élus : 23 Conseillers présents : 15 Votes : 23

Membres titulaires présents et votants :

Jean-Luc BALL - Gilbert SCHMITT - Mylène HECK – Rachel WALLEZ - Aline ITZEL - Geoffrey KRAEMER - Christophe EBELE - Chantal FITTERER - Estelle DECKERT - Richard PETRAZOLLER - Véronique NOWAK - Robert SCHMITT - Aurélie LEIBEL - Olivier KLOTZ – Corinne MEDAUER

Membres excusés :

M. Frédéric HEYD donne procuration à M. Gilbert SCHMITT
Mme Marie-Louise FLEITH donne procuration à M. Richard PETRAZOLLER
M. Gaël BEICK donne procuration à Mme Chantal FITTERER
M. Christian ALBRECHT donne procuration à M. Jean-Luc BALL
Mme Anne-Caroline THIBault donne procuration à Mme Rachel WALLEZ
Mme Betty HOLTZMANN donne procuration à Mme Mylène HECK
M. Sascha Saint AUBIN donne procuration à M. Olivier KLOTZ
M. Damien WOLFF donne procuration à M. Geoffrey KRAEMER

Membre absent non excusé :

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du Procès-Verbal du 1^{er} mars 2019 ;
3. Convention de travaux « logement 13 Rue principale – 1^{er} étage » ;
4. Révision allégée n°1 du P.L.U ;
5. Opposition au transfert de compétence eaux à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;
6. Enquête publique sur la demande présentée par la société DYCKERHOFF ;
7. Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
8. Convention d'occupation « buvette camping les Peupliers » ;
9. Convention d'occupation « buvette ancienne base de voile » ;
10. Comptes administratifs 2018 ;
11. Comptes de gestion 2018 ;
12. Affectation des résultats ;
13. Impôts locaux (taux d'imposition) ;
14. Budgets primitifs 2019.

Délib. N° 2019-033

1) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Véronique NOWAK.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Adopté à l'unanimité**

Délib. N° 2019-034

2) Approbation du Procès-Verbal du 1^{er} mars 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-035

3) Convention de travaux « logement 13 Rue principale – 1^{er} étage »

Monsieur le Maire fait part des travaux que le locataire sis au 13 Rue principale - 1^{er} étage a fait lors de son entrée dans le logement.

Le montant total des travaux effectués était de 1 719.42 €. Monsieur le Maire propose de prendre en charge une partie des travaux en ne faisant pas payer de loyer au locataire pour une période de un mois (700 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** la mise en place d'une convention de travaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à ne pas demander un mois de loyer (700 €),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-036

4) Révision allégée n°1 du P.L.U

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

La commune de Seltz a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (A.T.I.P) par délibération du 30 juin 2015. En application de l'article 2 des statuts, l'A.T.I.P peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'A.T.I.P a adopté les modalités d'intervention de l'A.T.I.P relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique : à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif : à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'A.T.I.P.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'A.T.I.P mobilisés pour la mission. Pour l'année 2018, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférent à ces missions.

Il est proposé de confier à l'A.T.I.P la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante :

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Correspondant à **31 demi-journées** d'intervention.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015,
- **Vu** la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'A.T.I.P adoptant les modalités d'intervention de l'A.T.I.P relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Correspondant à **31 demi-journées** d'intervention

- **Prend acte** du montant de la contribution 2018 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'A.T.I.P.

Dit que :

- **La présente** délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
- **La présente** délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité

Arrivée à 19h19 de Monsieur Geoffrey KRAEMER

Délib. N° 2019-037

5) Opposition au transfert de compétence eaux à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

- **Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,
- **Vu** la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- **Vu** la circulaire n° NOR ARCB1619996N du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,
- **Vu** la circulaire n° NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les établissements publics de coopération intercommunale,
- **Vu** l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes,

EXPOSÉ

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes, qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication, de s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026.

Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **S'oppose** au transfert de la compétence eaux à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au 1^{er} janvier 2020, afin de reporter la date du transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2026,
- **Demande** au conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin de prendre acte de la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-038

6) Enquête publique sur la demande présentée par la société DYCKERHOFF

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du code de l'environnement et notamment l'article R.181-38 qui précise que le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Emet** un avis favorable sur la demande d'extension, pour une durée de 18 ans, présentée par la société DYCKERHOFF qui sera soumise à enquête publique.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-039

7) Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis le décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour

occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- **D'instaurer** la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- **De fixer** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 32.54 % applicable à la formule de calcul issue du décret précité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet effet et lui donne tous pouvoirs.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-040

8) Convention d'occupation « buvette camping les Peupliers »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'Assemblée de fixer les conditions de location du restaurant situé au sein du camping « Les Peupliers ».

A ce jour, nous avons une demande de Madame BAG et Monsieur AKINCI demeurant 17 Rue Saint Martial à Seltz.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Fixe** le montant de location de la buvette du camping pour la période estivale à 250 €/mois d'occupation,
- **Fixe** le montant de la caution à 500 € pour la durée du contrat,
- **Précise** que les frais relatifs aux fluides sont à la charge du locataire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de location du restaurant à l'intérieur du camping « Les Peupliers » avec Monsieur AKINCI et Madame BAG et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-041

9) Convention d'occupation « buvette ancienne base de voile »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il appartient à l'Assemblée de fixer les conditions de location du restaurant situé à l'ancienne base de voile à côté du camping Salmengrund.

A ce jour, nous avons une demande de Madame LANG Nadia demeurant 32 rue Ferdinand Hérold à 67470 Seltz.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Fixe** le montant de location de la buvette à 300 €/mois d'occupation,
- **Fixe** le montant de la caution à 500 € pour la durée du contrat,
- **Précise** que les frais relatifs aux fluides sont à la charge du locataire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de location de la buvette de l'ancienne base de voile avec Madame Nadia LANG et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-042

10) Compte administratif – « Budget Principal »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	2 023 955.60 €
- Recettes	3 293 760.51 €

Résultat **1 269 804.91 €**

Section d'investissement :

- Dépenses	1 457 704.45 €
- Recettes	<u>1 132 697.29 €</u>

Résultat **- 325 007.16 €**

R.A.R dépenses - 186 120.00 €

Résultat (corrigé R.A.R) - 511 127.16 €

Résultat global **+ 944 797.75 €**

Résultat global (corrigé R.A.R) **+ 758 677.75 €**

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle***

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-043

11) Compte administratif – « Budget Cantine scolaire »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard

PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	99 862.77 €
- Recettes	99 862.77 €
Résultat	+ 0.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses	0 €
- Recettes	0 €
Résultat	0.00 €

Résultat global **0.00 €**

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle***

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 de la Cantine scolaire.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-044

12) Compte administratif – « Budget Bâtiment Sport et Culture »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	115 243.11 €
- Recettes	128 038.95 €

Résultat	+12 795.84 €
-----------------	---------------------

Section d'investissement :

- Dépenses	25 446.72 €
- Recettes	12 650.88 €

Résultat	-12 795.84 €
-----------------	---------------------

Résultat global	0.00 €
------------------------	---------------

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle***

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Bâtiment Sport et Culture.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-045

13) Compte administratif – « Budget Camping Salmengrund »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	112 433.34 €
- Recettes	189 620.05 €

Résultat	+ 77 186.71 €
-----------------	----------------------

Section d'investissement :

- Dépenses	455 736.65 €
- Recettes	26 054.34 €

Résultat - 429 682.31 €

Résultat global - 352 495.60 €

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle***

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Camping Salmengrund.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-046

14) Compte administratif – « Budget Camping Les Peupliers »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 333 464.84 €
- Recettes 559 728.79 €

Résultat + 226 263.95 €

Section d'investissement :

- Dépenses 357 414.40 €
- Recettes 615 892.62 €

Résultat + 258 478.22 €

Résultat global + 484 742.17 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle**

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Camping Les Peupliers.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-047

15) Compte administratif – « Budget Lotissement les Genêts »

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019. Monsieur le Maire ayant quitté la salle au moment du vote. Monsieur Richard PETRAZOLLER, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2018 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- | | |
|------------|-------------|
| - Dépenses | 59 309.17 € |
| - Recettes | 59 309.17 € |

Résultat + 0 €

Section d'investissement :

- | | |
|------------|-------------|
| - Dépenses | 87 304.17 € |
| - Recettes | 27 995.00 € |

Résultat - 59 309.17 €

Résultat global - 59 309.17 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
et que Monsieur le Maire eût quitté la salle**

- **Approuve** le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement les Genêts.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-048

16) Compte de Gestion – « Budget Principal »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-049

17) Compte de Gestion – « Budget Cantine scolaire »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-050

18) Compte de Gestion – « Budget Bâtiment Sport et culture »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-051

19) Compte de Gestion – « Budget Camping les Peupliers »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-052

20) Compte de Gestion – « Budget Camping Salmengrund »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-053

21) Compte de Gestion – « Budget Lotissement les Genêts »

Les comptes ont été rapprochés en écritures des comptes administratifs respectifs et sont conformes en tous points.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier de Seltz-Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-054

22) Affectation des résultats – « Budget Principal »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **D'affecter** au compte 1068 un montant de + 511 127.16 € (dont 186 120 € de reste à réaliser) afin de couvrir le déficit d'investissement ;
- **Décide** de maintenir en fonctionnement le solde de + 758 677.75 € au compte 002 (résultat reporté en fonctionnement).

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-055

23) Affectation des résultats – « Budget Cantine scolaire »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- le solde étant nul, pas d'affectation de résultat.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-056

24) Affectation des résultats – « Budget Bâtiment Sport et Culture »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **D'affecter** au compte 1068 un montant de + 12 795.84 € afin de couvrir le déficit d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-057

25) Affectation des résultats – « Budget Camping les Peupliers »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de maintenir en fonctionnement le solde de + 226 263.95 € au compte 002 (résultat reporté en fonctionnement).

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-058

26) Affectation des résultats – « Camping Salmengrund »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **D'affecter** au compte 1068 un montant de + 77 186.71 € afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-059

27) Affectation des résultats – « Budget Lotissement les Genêts »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- le solde étant nul, pas d'affectation de résultat.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-060

28) Fixation du taux d'imposition des impôts locaux ;

Vu la réunion de la commission des finances en date du 18 mars 2019.

Où les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019**

Taxe d'habitation	3 845 000	8.89 %	341 821 €
Taxe foncière Bâti	3 978 000	7.61 %	302 726 €
Taxe foncière non bâti	55 500	31.30 %	17 372 €
CFE	2 139 000	12.17 %	260 316 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'état n°1259 COM(1)

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-061

29) Budget primitif 2019 – « Budget Principal »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 3 267 276.75 €
- Recettes 3 267 276.75 €

Section d'investissement :

- Dépenses 2 096 277.16 €
- Recettes 2 096 277.16 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'accepter** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-062

30) Budget primitif 2019 – « Budget Cantine scolaire »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 116 890.00 €
- Recettes 116 890.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses 5 000 €
- Recettes 5 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'accepter** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-063

31) Budget primitif 2019 – « Budget Bâtiment Sport et Culture »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	141 000.00 €
- Recettes	141 000.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses	17 795.84 €
- Recettes	17 795.84 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ***Décide d'accepter*** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-064

32) Budget primitif 2019 – « Budget Camping Salmengrund »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	193 100.00 €
- Recettes	193 100.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses	467 286.71 €
- Recettes	467 286.71 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'accepter** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-065

33) Budget primitif 2019 – « Budget Camping les Peupliers »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 571 263.95 €
- Recettes 571 263.95 €

Section d'investissement :

- Dépenses 615 936.05 €
- Recettes 615 936.05 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'accepter** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Délib. N° 2019-066

34) Budget primitif 2019 – « Budget Lotissement les Genêts »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le projet du budget primitif 2019 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 518 710.00 €
- Recettes 518 710.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses 318 710.00 €
- Recettes 318 710.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'accepter** le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

Communications

- **Monsieur Jean-Luc BALL**

- Concernant la partie « ressources humaines », Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1^{er} avril 2019 deux nouveaux salariés intègrent la commune de Seltz. Monsieur André SCHALL comme adjoint au responsable technique et Monsieur Denis FERBER comme ouvrier au service technique (en remplacement de Monsieur Marvin DECK qui a demandé sa mutation au Conseil Départemental) ;
- La mise en place des cartes d'identité devrait se faire très rapidement. Le matériel vient d'être livré, il reste à former les agents ;
- En date du 27 mars 2019 a eu lieu la signature de la convention pour le dépôt d'une candidature INTERREG concernant le projet commun Franco-Allemand intitulé « Rénovation de la Promenade du Rhin » ;
- Date des prochains Conseils Municipaux : 26 avril / 24 mai / 5 juillet / 6 septembre ;
- Dimanche 31 mars 2019 : nettoyage de Printemps rendez-vous devant la Maison des Associations à 14h30.

- **Madame Mylène HECK**

- Le bulletin est en train d'être finalisé et sera distribué pour les fêtes de Pâques ;

- Pour le fleurissement, suite à la promenade le 17 mars un certain nombre de décorations seront modifiées ;

- La chasse aux œufs aura lieu le 13 avril 2019 ;

- Le 27 avril 2019, la médiathèque va fêter ses 20 ans. A cette occasion, des animations seront proposées tout au long de la journée. Le 19 mai aura lieu la journée nationale des musées. Une visite guidée du musée de Seltz sera organisée dans le cadre de cet anniversaire avec costumes d'époques pour les intervenants.

- Une fête de la musique transfrontalière avec nos partenaires allemands (Leimersheim) est en train de voir le jour. Un projet qui pourra être subventionné par nos partenaires allemands.

- **Monsieur Richard PETRAZOLLER**

- Un rendez-vous est fixé au 8 avril pour avancer sur le projet de la Maison des aînés, avec l'idée de la mise en place d'une salle commune. Un avant-projet devrait voir le jour pour la fin de l'année.

- **Madame Rachel WALLEZ**

- Madame Rachel WALLEZ fait part des conclusions des comptes rendus d'écoles. Il reste à apporter une réponse au niveau de l'aire de jeux de l'école maternelle. Une animation sur le corps humain sera proposée par les sentiers du théâtre. En ce qui concerne l'école primaire, suite à des soucis d'incivilités, il existe dorénavant trois pôles de récréations (salle d'éveil pour les enfants les moins turbulents, la cour et à l'extérieur sur le terrain de jeux).

- La commune va également lancer un programme pluriannuel sur la rénovation des salles de classe de l'école primaire en y associant les parents d'élèves.

- Le cross inter district aura lieu le 5 avril.

- **Monsieur Gilbert SCHMITT**

- Une convention est en cours d'élaboration pour l'entretien du plan d'eau du camping les Peupliers. A ce jour, l'A.P.P de Seltz a mis de la chaux. Les campeurs pourront y pêcher à condition de prendre une carte de pêche au niveau de l'A.P.P.

- Les campeurs du camping Salmengrund se sont cotisés pour installer une aire de jeux.
- Le 13 avril aura lieu une soirée « tartes flambées » à la M.L.C, organisée par le basket club de Seltz.
- Les séances de yoga au camping les Peupliers seront reconduites au mois d'août ainsi que la vente de pain pour les deux campings.

Les demandes des conseillers

- Madame Chantal FITTERER demande si une date de début des travaux existe déjà pour les travaux de la rue du Pont du Rhin ?

A ce jour il n'existe pas encore de date, Monsieur Frédéric HEYD est en charge de voir cela.

- Madame Chantal FITTERER souhaite savoir si des travaux sont prévus à l'Espace Sportif. Monsieur Richard PETRAZOLLER fait part du courrier que la commune vient de recevoir de la part du handball club par rapport à des travaux qui resteraient à faire. A ce jour une procédure existe, mais malheureusement un certain nombre de travaux n'ont pas été signalés et donc la commune n'est pas intervenue.

- Madame Chantal FITTERER fait part des remarques de certains seltzois concernant les travaux du rond-point. Un panneau qui montre la finalité des travaux aurait été apprécié.

C'est un oubli au niveau de la commune. Monsieur le Maire précise également que la largeur de la chaussée au niveau du rond-point a été volontairement rétrécie pour réduire la vitesse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21h30.